

des forçats. En 1924, le service de la santé demande que les Européens ne soient plus employés à cette tâche. Les travaux de la route sont alors réservés à des Asiatiques, à des Africains et à quelques Européens des îles supposés plus résistants.

Les condamnés des chantiers forestiers paient également un lourd tribut à une maladie de peau que les créoles appellent le «pian bois» en raison de son origine sylvestre et de sa ressemblance avec le pian, une maladie infectieuse des pays tropicaux provoquée par un tréponème, l'agent de la syphilis. En fait, la population pénale est frappée par presque toutes les maladies endémiques. Seule exception, notent les médecins, l'éléphantiasis, une hypertrophie des membres inférieurs et des organes génitaux, due à une infection par des parasites (les filaires), est très fréquente chez les populations indigènes, alors qu'elle épargne les condamnés sans que l'on sache pourquoi.

CARENCES ALIMENTAIRES ET SCORBUT

À côté de ces maladies liées au climat, à l'environnement, aux parasites et à l'insalubrité, d'autres et notamment le scorbut, résultent des carences alimentaires et du confinement. Là aussi, tous les médecins du bagne arrivent aux mêmes conclusions : c'est toujours en cellule, au cours de longues détentions préventives, et de la réclusion en cellule à l'île de Saint-Joseph, que les forçats deviennent scorbutiques. Seuls y échappent ceux qui font deux à trois séjours de quinze jours par an à l'hôpital. Pour traiter la maladie, les médecins prescrivent des citrons et du pourpier (une plante dont les feuilles charnues sont comestibles) et recommandent l'augmentation de la durée des promenades. Selon Rousseau, le scorbut «est la condamnation la plus démonstrative de l'abominable régime des réclusionnaires».

Dès lors, comment peut-on expliquer que les services de santé ne mentionnent, dans les années 1920, que quelques dizaines d'hospitalisations dues au scorbut et moins d'une dizaine de décès par an ? En fait, les condamnés ne sont pas épargnés, mais tous les malades ne sont pas recensés. «Le gardien, après avoir remis au praticien de la salade, des légumes, des mangues, des ananas, des noix de cocos, des poissons et les meilleurs morceaux de bœuf, lui glisse cette prière : Dites donc, docteur, vous seriez bien aimable, si cela ne vous dérange pas, de remplacer dans vos rapports les diagnostics de scorbut par d'autres diagnostics. Vous comprenez



Cellules de bagnards, aujourd'hui envahies par la végétation (camp sur l'île du Salut)

Jean-François Perrier

que c'est très ennuyeux pour nous qui faisons tout ce que nous pouvons et ne pouvons faire davantage, de dire au gouverneur et au ministre que le scorbut règne dans nos établissements.»

Les médecins et les prisonniers mentionnent l'existence, au bagne de Cayenne, d'une autre maladie, moins connue et surtout moins grave que le scorbut, également en rapport avec les conditions de vie pénale. Il s'agit d'une maladie de la rétine due à une carence alimentaire qui inhibe la vision nocturne : la nuit, les prisonniers deviennent aveugles. Pour guérir le mal, les médecins prescrivent du foie cru, foie de bœuf ou foie de poisson, ou une à deux cuillères d'huile de foie de morue. La vue nocturne revient cinq à dix heures après l'absorption de foie cru, deux à trois jours après celle d'huile de foie de morue. Ne pas voir la nuit, c'est être sans défense, de sorte que les détenus veulent guérir à tout prix.

Pour se soustraire aux conditions de vie intolérables du bagne, les prisonniers inventent des stratagèmes. Certains arrivent à simuler un accès de fièvre. Le docteur Rousseau raconte l'histoire d'un prisonnier qui «jouait bien la période de frisson, claquait des dents, tremblait de tous ses membres et faisait monter le thermomètre sous l'aisselle. Mais il le faisait monter à une hauteur qui n'avait encore jamais été enregistrée». Les médecins ont dénombré plusieurs dizaines de prisonniers qui déclenchaient eux-mêmes leur maladie. Cette pratique du «maquillage» était surtout employée par les condamnés à de longues peines de cachot. Les médecins évoquent des cas de phlegmons provoqués par des inclusions intradermiques de petits morceaux de graines de ricin et quelques conjonctivites produites par la simple introduction de petits morceaux de la même graine dans l'œil.

Tous les prétextes sont bons pour un séjour à l'hôpital. Selon certains témoignages, un médecin sollicitait même les forçats – qui acceptaient – pour qu'ils servent de cobayes dans diverses interventions chirurgicales. Aux îles du Salut, ce médecin a pratiqué de trois à cinq trépanations par mois pendant près de deux ans. Une centaine de prisonniers ont ainsi été du matériel humain. À ces diverses maladies s'ajoute enfin la syphilis. Une maladie sans doute jugée trop honteuse pour en faire état dans les chiffres officiels. Elle est évoquée en filigrane dans les commentaires de certains médecins, mais clairement exprimée sur les gravures réalisées par les forçats eux-mêmes.

Toutes ces maladies expliquent l'effroyable mortalité parmi les prisonniers. En 1902, un médecin estimait que la moyenne de la vie pénale, en Guyane, n'atteignait pas cinq ans, la durée de la peine la plus courte infligée aux transportés, et la situation ne s'est jamais améliorée. Le bagne a été fermé en 1938, et d'anciens condamnés vivaient encore en Guyane dans les années 1980. Ils témoignaient de leur chance et ajoutaient, par leur récit des sévices prodigués par les gardiens et les codétenus, à l'atrocité de la vie du bagne.

Stéphane URBAJTEL est journaliste à Radio Caraïbe International.

Albert LONDRES, *Au bagne*, éditions Albin Michel, 1924.

Louis ROUSSEAU, *Un médecin au bagne*, éditions Fleury, 1930.

Alexander MILES, *Le bagne vu des États-Unis*, Encyclopédie de la Caraïbe, tome Guyane, 1990-1992.

A. MILES, *Devil's Island, Colony of the Damned*, éditions Ten Speed Press, 1988.